

Image not found or type unknown



Cdi tepms- pleins remplacé par un cdi mi-temps pour réorganisatio

Par **ramucho_old**, le **17/08/2007** à **22:16**

Bonjour , je travail à la poste depuis 6 ans et j'ai signé un contrat mi-temps indéterminée depuis plus de trois ans. Mais je suis occupée à temps pleins avec des avenants qu'ils nous font signés, seulement depuis peu ils se sont rendu compte qu'il était obligé par la loi à nous accordé un contrat temps pleins indéterminée. Ils nous ont envoyé un c4 pour notre temps pleins tout en pouvant garder notre contrat mi-temps. seulement motif de notre c4 c'est une réorganisation, le seul problème c'est qu'il font appel à des intérimaires, donc j'aurais voulu savoir si il avait le droit de nous donner un c4 pour réorganisation alors qu'ils font appel à des intérimaires qui en plus leur coûtent plus cher. Voilà merci d'avance et j'espère que vous pourrez répondre à ma question.

Par **poupee_russe92**, le **18/08/2007** à **01:31**

Bonjour,

pouvez vous nous préciser ce qu'est un c4 ?